

REPRÉSENTANT LÉGAL / FORMULAIRE OBLIGATOIRE

M ou Mme Nom : Prénom :

Date de Naissance : ___/___/____

Tél Fixe : ___/___/___/___/___ Tél Portable : ___/___/___/___/___

Catégorie socio-professionnelle :

- Artisan Cadre Cadre dirigeant Chômeur Commerçant Employé-ouvrier
 Etudiant Fonctionnaire Intermittent Prof. libérale Retraité Sans profession

Voulez-vous recevoir la Newsletter du CRL10 : OUI NON

Profession :

Comment avez-vous connu les centres Paris Anim' du 10 ?

- Ancien usager Relation Quartier Mairie du 10 Paris.fr
 Site CRL10 Facebook Presse Affiches/flyers

Etes-vous disponible pour participer en qualité de Bénévole à des manifestations ponctuelles : OUI NON

Ancien usager : OUI NON

ADRESSE

Ville :

Rue : N° : Complément d'adresse :

Email :@.....

ACTIVITÉ(S) CHOISIES	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT
ADHÉSION VOLONTAIRE A L'ASSOCIATION CRL10 (<i>une par famille</i>)			8€
FRAIS D'INSCRIPTION			2€

CONJOINT(E) / FACULTATIF, A RENSEIGNER UNIQUEMENT LORSQU'IL OU ELLE S'INSCRIT À UNE ACTIVITÉ

M ou Mme Nom : Prénom :

Date de Naissance : ___/___/____

Tél Fixe : ___/___/___/___/___ Tél Portable : ___/___/___/___/___

Catégorie socio-professionnelle :

- Artisan Cadre Cadre dirigeant Chômeur Commerçant Employé-ouvrier
 Etudiant Fonctionnaire Intermittent Prof. libérale Retraité Sans Profession

Profession :

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Ville :

Rue : N° : Complément d'adresse :

Email :@.....

ACTIVITÉ(S) CHOISIES	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT

ENFANT 1 / FACULTATIF, A RENSEIGNER UNIQUEMENT LORSQU'IL OU ELLE S'INSCRIT À UNE ACTIVITÉ

Nom : Prénom :

Date de Naissance : ___/___/____ Tél Fixe : ___/___/___/___/___ Tél Portable : ___/___/___/___/___

Scolarisation :

Non-scolarisé Écolier Collégien Lycéen Étudiant

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Ville :

Rue : N° : Complément d'adresse :

Email :@.....

ACTIVITÉ(S) CHOISIES	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT

ENFANT 2 / FACULTATIF, A RENSEIGNER UNIQUEMENT LORSQU'IL OU ELLE S'INSCRIT À UNE ACTIVITÉ

Nom : Prénom :

Date de Naissance : ___/___/____ Tél Fixe : ___/___/___/___/___ Tél Portable : ___/___/___/___/___

Scolarisation :

Non-scolarisé Écolier Collégien Lycéen Étudiant

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Ville :

Rue : N° : Complément d'adresse :

Email :@.....

ACTIVITÉ(S) CHOISIES	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT

ENFANT 3 / FACULTATIF, A RENSEIGNER UNIQUEMENT LORSQU'IL OU ELLE S'INSCRIT À UNE ACTIVITÉ

Nom : Prénom :

Date de Naissance : ___/___/____ Tél Fixe : ___/___/___/___/___ Tél Portable : ___/___/___/___/___

Scolarisation :

Non-scolarisé Écolier Collégien Lycéen Étudiant

ADRESSE (SI DIFFÉRENTE DU REPRÉSENTANT LÉGAL)

Ville :

Rue : N° : Complément d'adresse :

Email :@.....

ACTIVITÉ(S) CHOISIES	JOUR(S) ET HEURE(S)	CENTRE DE L'ACTIVITÉ	MONTANT



POURQUOI ADHÉRER AU CRL10?

Le CRL10 est une association locale à but non lucratif.

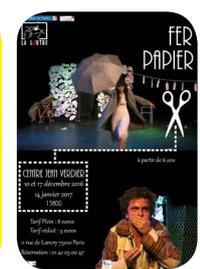
L'association agit pour l'animation de la vie de la Cité. Son objectif est de permettre à tous d'accéder à l'éducation et la culture, pour une société plus solidaire. Le CRL10 est à l'initiative de nombreux événements culturels et de loisir au bénéfice des habitants et du plus grand nombre.



Le CRL10, association d'éducation populaire, gère les quatre centres Paris ANIM' du 10e par Délégation de Service Public de la Ville de Paris, grâce à laquelle il propose à tous une large palette d'activités.

POUR 8€ D'ADHÉSION

- ▶ Je soutiens le projet associatif favorisant l'éducation populaire, l'émancipation de tous et le renouveau de la citoyenneté.
- ▶ Je participe aux choix des activités et des nouveaux projets menés dans les centres et dans le 10e arrondissement.
- ▶ Je m'implique dans la vie de mon centre et de mon quartier en donnant de mon temps pour des actions qui ont du sens (selon mes disponibilités).
- ▶ Je bénéficie d'avantages et d'informations (soirées des adhérents, mise à disposition du nouveau local associatif, paniers bio, prix préférentiels...).



INITIATIVES ADHÉRENTS

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS SAISON 2017/2018

► L'ADHÉSION :

Comme dans toute association, la cotisation de 8 € est fondamentale : elle concrétise son « adhésion » à l'objet décrit dans ses statuts : [...] favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, et permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, notamment dans les principes de l'éducation populaire, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire, organiser et promouvoir dans un but pédagogique, social et culturel des activités répondant aux besoins des habitants, assurer la gestion des locaux et établissements socio-éducatifs, existants ou à créer dont l'administration lui a été confiée ou pourrait lui être confiée. [...]

L'association CRL10 agit aussi pour l'animation de la vie de la Cité (Voix sur Berges, Festival 10 de Chœurs, Carnaval des Ecoles, Printemps des Rues, Fête de la musique, ...). Elle est amenée à gérer à partir du 1er septembre 2017 une nouvelle Délégation de Service Public pour la Ville de Paris pour 5 ans.

► LES FRAIS D'INSCRIPTION

Ces frais sont obligatoires et payables lors de la première inscription. Ils s'élèvent à 2€ par famille.

► TARIFS DES ACTIVITES :

C'est la Ville de Paris qui établit chaque année une nouvelle grille tarifaire. Toutes les activités courantes sont soumises à l'application du quotient familial modulé selon les revenus, l'activité, la durée, la tranche d'âge (plus ou moins de 26 ans) en favorisant la justice sociale et en permettant que toutes les catégories de publics puissent avoir accès à l'offre de loisirs des Centres Paris Anim' (se reporter aux grilles tarifaires).

Le montant des activités courantes est calculé sur l'ensemble de la saison, payable à l'année, du lundi 18 septembre 2017 au dimanche 1er juillet 2018.

Certains tarifs de stages et sessions de stages ne sont pas soumis à l'application du quotient (un tarif horaire unique est appliqué pour les stages enfants et adolescents).

Les tarifs tiennent compte des vacances scolaires, des jours fériés, des absences pour maladie des animateurs techniciens et des fermetures pour problèmes techniques des équipements sportifs. Nous assurons ainsi un minimum de 28 séances annuelles. En cours d'année, les tarifs sont calculés « prorata temporis » entre décembre 2017 et juin 2018. Durant les vacances scolaires, des modules de stages sont proposés à tous.

► COMMENT S'INSCRIRE ?

Les procédures d'inscription sont désormais centralisées : les usagers pourront s'inscrire dans un des quatre centres Paris Anim' du 10^e et procéder à l'ensemble des inscriptions individuelles et familiales.

Cette nouveauté va éviter ainsi de se déplacer dans tous les centres, de limiter les files d'attente et ainsi payer la totalité avec un échelonnement en 3 fois si nécessaire.

Le QF doit être impérativement validé par un professionnel du CRL10 avant de procéder aux inscriptions. (Pièces à fournir ci-dessous)

Comment calculer le quotient familial ?

Revenu fiscal de référence / 12

Nombre de parts

DIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT LORS DE L'INSCRIPTION :

- ◆ Une fiche d'inscription dûment remplie.
- ◆ Pour le calcul du QF, par ordre de priorité : soit une notification de tranche tarifaire de la Caisse des Écoles de moins de 1 an, soit une attestation de la CAF de moins de 3 mois, soit votre dernier avis d'imposition (document original).
- ◆ Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'une activité aquatique, d'art martial ou sportive.

Les personnes qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas fournir de pièces justificatives de leur situation, se verront appliquer automatiquement le tarif 10 de la grille des quotients familiaux.

Le quotient familial est calculé lors de l'inscription sur la base du dernier avis d'imposition. Il ne peut être modifié en cours d'année, malgré des changements de situation. Il s'applique à tous, parisiens ou non. Le personnel du CRL10 est astreint à la confidentialité des informations fournies par les usagers.

► LE PAIEMENT :

Le paiement des activités s'effectuera annuellement avec la possibilité d'échelonner les règlements en cas de difficulté.

Moyens de paiement :

Pour des raisons de sécurité, nous recommandons aux usagers tous les modes de paiement ci-dessous, en limitant les paiements en espèce. par chèque bancaire, par carte bancaire ou par chèques vacances (ANCV), coupons sport (ANCV).

Le paiement échelonné en 3 fois par personne est possible :

par chèques bancaires lors de l'inscription

par carte bleue (si l'usager a opté pour l'option paiement en 3 fois auprès de sa banque).

Une aide de la CAF est prévue sous certaines conditions : être âgé de 11 ans à 17 ans et être bénéficiaire du Ticket Loisirs.

► REMBOURSEMENT :

Les activités ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt de l'activité pour raison médicale, pour un déménagement ou perte d'emploi et sur présentation de justificatifs. Aucun remboursement partiel ne pourra être envisagé (arrêt momentané de l'activité.)

Nous pouvons être amenés à annuler une activité notamment si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, l'association procède à un remboursement par chèque bancaire total ou partiel, des sommes perçues, se libérant ainsi de tout engagement.

► RESPONSABILITÉ DES FAMILLES LORS DES ACTIVITÉS :

L'association CRL10 n'est responsable des mineurs que pendant les activités. Tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité.

► DROIT À L'IMAGE :

Lors de votre inscription ou celle d'un enfant mineur par le représentant légal, vous acceptez que l'image, ou celle de l'enfant, prise lors des activités ou événements organisés par les centres Paris Anim' du 10^e soit utilisée sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet, documents édités par la Mairie de Paris).

Sur simple demande écrite auprès d'un des Centres Paris Anim' tout participant peut demander à ce que son image ne soit pas utilisée.

● IMPORTANT :

La Direction du CRL10 décline toute responsabilité en cas de :

- Fermeture des équipements sportifs de la Ville de Paris où se déroulent ses activités. Les usagers ne pourront prétendre au remboursement des sommes versées du fait de cette fermeture, en cas de force majeure ou imposée par le délégataire.
- En cas de litige, le médiateur de la Ville de Paris pourra être saisi.
- Perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux ou dans les équipements sportifs de la Ville de Paris.

SIGNATURE :

Je déclare avoir pris toutes les garanties et toutes les dispositions pour la pratique des activités choisies.

J'autorise mon (mes) enfant(s)
..... à rentrer seul après son activité, en cas de fermeture d'un équipement sportif, en cas d'absence d'un animateur ou d'annulation d'un cours.

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription.

Paris, le ___ / ___ / 20__